

# La forêt

## L'affouage communal

Ce défini dans le code forestier comme « un mode de jouissance des produits des forêts communales ». C'est une possibilité et non une obligation ; il revient au Conseil municipal de prendre la décision , chaque année, d'affecter une partie des produits de la coupe de bois annuelle au partage en nature entre les affouagistes pour permettre aux habitants de bénéficier de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres. Le terme puise ses origines dans l'ancien français « fouage » qui désignait le foyer. Les bénéficiaires de l'affouage sont appelés des affouagistes.

En 2015, comme les années précédentes, la commune a proposé à tous les habitants de bénéficier de l'affouage. L'inscription préalable en mairie est obligatoire. Participer à l'affouage implique de respecter le règlement d'affouage qui fixe les droits et devoirs des affouagistes. Ce document est disponible en mairie.

Les volumes de bois destinés à l'affouage sont proposés par l'ONF et validés par le Conseil municipal. Ensuite l'évaluation de chaque arbre est faite par les membres de la commission de la forêt et les habitants volontaires. Puis des lots de même importance sont constitués et distribués aux affouagistes par tirage au sort en veillant à ne pas dépasser 30 stères par part. Pour la saison 2015-2016, le programme d'affouage est prévu :

- En parcelle 25 pour les branchages (tête des grumes vendues aux scieries),
- En parcelle 7 pour les arbres sur pied et les branchages,
- En parcelle 36 pour les arbres sur pied et les branchages.

La délivrance de l'affouage donne lieu à la perception d'une taxe décidée par le Conseil municipal, de même montant pour chaque affouagiste. Pour la saison 2015-2016 la taxe est fixée comme suit :

**La taxe globale est égale au nombre total de stères réservés pour les affouagistes X 5€ du stère. La taxe d'affouage correspond à la taxe globale divisée par le nombre d'affouagistes Pour la saison 2015-2016, le volume global est estimé à X stères pour 21 affouagistes, la taxe par affouagiste s'élève donc à X€ pour une part estimée de X stères.**

